

Budget participatif, donnez vos idées !

Le budget participatif du Département vous offre l'opportunité de donner vie à vos idées !

Pour cela rien de plus simple :

1. Imaginez un projet qui soit d'intérêt général. Il doit être respectueux de l'environnement dans le sens où il ne doit pas entraîner la disparition d'un espace naturel par son artificialisation.
2. Déposez vos idées sur la plateforme jeparticipe.ille-et-vilaine.fr entre le 1er décembre 2022 et le 15 février 2023. En janvier, des ateliers sont proposés pour vous aider à les formuler.

Du 15 février au 31 mai 2023, la faisabilité technique et financière des projets déposés sera analysée, avant la phase de vote qui se tiendra du 1er au 30 juin 2023. Tous les habitants seront invités à voter pour leurs trois projets favoris. Les projets lauréats seront désignés en juillet 2023 puis mis en œuvre en 2023 et 2024 !

Ce budget participatif est à disposition de toutes et tous. Soyez acteurs de votre territoire, osez les idées audacieuses, sortez des sentiers battus. C'est vous qui proposez, c'est vous qui choisissez !

À vous de jouer !

Infos et règlement sur jeparticipe.ille-et-vilaine.fr

À télécharger

Fichier

[reglementbudgetparticipatif_cd35.pdf](#) (.pdf - 1.47 Mo)

Publié le 01 décembre 2022